

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-668615

197230



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 14616 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL KALAI NAJAT

Date de naissance :

13/01/1956

Adresse :

N° 86, VILLA D'ANFA 2 DAR BOUASSA

Tél. : 0661238384

Total des frais engagés : 3538,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/01/2024

Nom et prénom du malade :

MBENHATINA NAJAT

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Antécédents

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

ACCUEIL

Le : 15/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature attestant le Paiement
15/01/24	Ophtalmologie	300	300	INP : 092103340
				Dr. Fouad El Moutawal
				Tél : 08 58 506 951
				INP : 092103340

EXECUTION DES ORDONNANCES



Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Dr. Fouad El Moutawal

Tél : 08 58 506 951

INP : 092103340

Date

Montant de la Facture

15/01/24

238,66

ANALYSES - RADIGRAPHIES

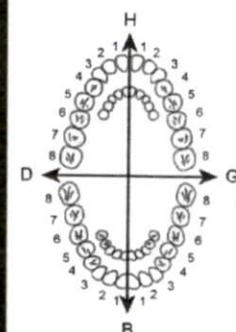
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

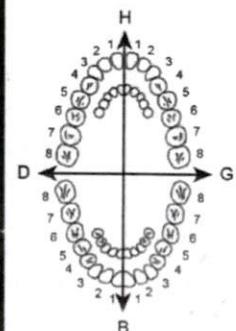
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	20/01/24					300,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et chirurgie des yeux - phacoémusification à ultrasons

Chirurgie de Segment Antérieur et Strabisme

Traitements REFRACTIFS : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Maad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris

الدكتور مزاد الدالي أحمد عماد

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

Casablanca le 15/01/2024

Madame BENHATIRA NAJAT

MAG 2 AMP BUV

1 amp le soir pendant 1 mois

$$65,00 \times 2 = 130,00$$

- OXYAL

238,00

63,40

45,00



05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42

Imm. LIBERTÉ 4ème étage. Place Lemaigre Dubreuil - Bd Résistance - Ben Jdia - Casablanca - Tél.: 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42

Email : ophta.dali@gmail.com - GSM : 07 08 29 22 24

نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

84, Rue des angles, Bhiira Jdida
Casablanca

R.C. Casa : 264242 - Patente : 30011275

FACTURE N° 000734

Casa, le : 20/11/2024

Mr. : BEN HATIRA - NAJAT Doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Près	Double Foyers	Varilux
Progressif	OD : 40%	OD : /	OD : /	OD : /
(C.P.-AR) 1.50	OG : 40%	OG : /	OG : /	OG : /
Monture	Métal	Plastique		1000,00 DH
V.L. :	OD : +1,50 (-1,25 -85°)			1000,00 DH
	OG : +1,50 (-1,25 -85°)			1000,00 DH
V.P. :	OD : 1000,00 DH			
	OG : 1000,00 DH			
Add. :	+ 2,00			
TOTAL (Payez au porteur)				3000,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Payez Moi
D'abord

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et chirurgie des yeux - phacoémusification à ultrasons

Chirurgie de Segment Antérieur et Strabisme

Traitements REFRACTIFS : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Maad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عماد

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

CASABLANCA LE 15/12/2023

Madame BENHATIRA NAJAT

Prescription d'une paire de LUNETTES :

VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES ANTIREFLET
MULTICOUCHES

Oeil Droit : +1,50 (-1,25) à 85° , Addition + 2,50

Oeil Gauche : +1,25 (-0,75) à 85° , Addition + 2,50

+ monture

LUNETTES LAS
N° 104 Casablanca

Dr. MAAD Dali Ahmed Imao
Ophthalmologiste
Immeuble LIBERTÉ 4ème étage
Place Lemaigre Dubreuil - Bd Résistance - Ben Jdia - Casablanca - Tél.: 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42
Email : ophta.dali@gmail.com - GSM : 07 08 29 22 24